

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 décembre 2022 à 16 h 00

Finances, Commande publique, Moyens

05. Cession à titre gracieuse de vélos électriques à l'intercommunalité

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Depuis septembre, l'Intercom de la Vire au Noireau a entamé la phase 2 du projet Mobi Pro. Cette démarche vise à déployer un bouquet de services mobilité auprès de l'ensemble des entreprises du territoire intercommunal et de leurs collaborateurs en vue d'impulser un changement de comportement durable auprès des salariés dans leurs déplacements domicile-travail et, ainsi, réduire l'impact économique, environnemental et social de cette mobilité pendulaire.

Ce bouquet de services de mobilité durable s'articule autour de 3 principaux axes :

- **Axe 1 :** le développement du vélotaf avec l'organisation en entreprises, d'ateliers de formation destinés à inciter à l'usage du vélo principalement électrique (VAE),
- **Axe 2 :** le déploiement, à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une plate-forme de covoiturage,
- **Axe 3 :** la mise en place d'une animation en entreprises destinée à accompagner et former les salariés dans leur changement de comportement vis-à-vis de leurs moyens de transport. Cette fonction de « manager de la mobilité durable » est assurée par l'association Mobyllis déjà partenaire de l'Intercom de la Vire au Noireau dans la phase expérimentale de Mobi Pro.

L'organisation d'ateliers de remise en selle / prise en main de vélos à assistance électrique (VAE) à destination des salariés des entreprises, prévu à l'axe 1, sera accompagnée d'une offre de prêt de VAE sur une courte durée permettant aux salariés intéressés d'expérimenter immédiatement l'usage du VAE dans leurs déplacements domicile-travail.

Cette action suppose de disposer de 2 flottes de VAE : l'une destinée à l'organisation des ateliers de sensibilisation, l'autre dédiée à la « location découverte » de courte durée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221226-05-DE

Délibération n°2022/12/26/05 du 26 décembre 2022 à 16 h 00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022
Affichage : 29/12/2022



Or, la commune de Vire Normandie a conservé et stocké, au Centre socio-culturel Charles Lemaître, une flotte d'une quarantaine de VAE avec leurs équipements (casque, sacoche, antivol) précédemment utilisée par la Ville de Vire pour de la location. Ces VAE sont aujourd'hui hors service (dysfonctionnement des batteries, écran d'affichage et de commande vitesses défectueux, pneus crevés, selles abîmées...).

Plutôt que d'acheter des VAE neufs pour la réalisation des animations vélos prévues au programme Mobi Pro, l'Intercom de la Vire au Noireau sollicite la commune de Vire Normandie afin que lui soient cédés, à titre gratuit, ces anciens VAE et leurs équipements, dont la liste est détaillée en annexe, pour, dans un contexte de développement durable et de préservation des ressources, les reconditionner en en utilisant parfois certains pour réparer les autres.

En contrepartie, après réparation et remise en service d'un certain nombre de ces vélos, l'Intercom de la Vire au Noireau s'engagerait, par convention, à ce que le Centre socio-culturel Charles Lemaître puisse utiliser gracieusement, sur de courtes périodes, la flotte IVN dédiée aux ateliers de sensibilisation Mobi Pro, permettant ainsi un usage optimal de la ressource VAE.

Considérant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 30 Novembre 2022 et du Bureau Municipal du 07 Décembre 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser la cession gratuite à l'Intercom de la Vire au Noireau de l'ancienne flotte hors service des vélos à assistance électrique de la Ville de Vire et leurs équipements, dans le cadre de la démarche intercommunale Mobi Pro, moyennant l'usage ponctuel par le Centre socio-culturel Charles Lemaître, de la flotte de VAE dédiée aux ateliers de sensibilisation.
- D'habiliter Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec l'Intercom de la Vire au Noireau, tout document relatif à ce transfert de patrimoine.

Annexe : liste détaillée des équipements

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	36	3
Vote Pour	36	3
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE;

Marc ANDREU SABATIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221226-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022

Affichage : 29/12/2022

Délibération n°2022/12/26/05 du 26 décembre 2022 à 16 h 00

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents: 9

Le 26 Décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Décembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 20 Décembre 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le 19 Décembre 2022 a été reporté au Lundi 26 Décembre 2022 et peut délibérer valablement sans condition de quorum dans le cadre de l'article L 2121-17 du C.G.C.T.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		
OLLIVIER Valérie			<input checked="" type="checkbox"/>	
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20221226-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022
Affichage : 29/12/2022

Délibération n°2022/12/26/05 du 26 décembre 2022 à 16 h 00

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie Noëlle BALLÉ
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Melggle			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Éric DUMONT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BÉDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne			<input checked="" type="checkbox"/>	
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		Serge COUASNON
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221226-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022

Affichage : 29/12/2022

Délibération n°2022/12/26/05 du 26 décembre 2022 à 16 h 00

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

014-200060176-20221226-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022

Affichage : 29/12/2022

76200_76200_CO17_ETAT_ACTIF_014

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

09/10/2023
SGC VIRE
VIRE NORMANDIE

ÉTAT DE L'ACTIF

EXERCICE 2022
EDITION DU 22/11/2022

NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	AMORTISSEMENTS 2022	PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE
		2188 2064/2012	5 VELOS PLIANTS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 AN(S)	14/06/2012	5	4 834,83	4 834,83	0	0	0
		2188 2071/2012	ACQUISITION 10 VELOS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 AN(S)	21/06/2012	5	9 573,98	9 573,98	0	0	0
		2188 2074/2012	45 VELOS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 AN(S)	06/07/2012	5	43 082,91	43 082,91	0	0	0
		2188 2075/2012	5 VELOS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 AN(S)	05/07/2012	5	4 786,99	4 786,99	0	0	0